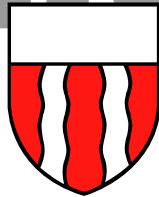


VILLE DE  
**Renens**



**PROCES - VERBAL**

**De la séance du Conseil Communal de Renens  
Du jeudi 17 novembre à 20h00  
À la Salle de Spectacles**

**3<sup>ème</sup> séance – 2016 / 2017**



## Séance du jeudi 17 novembre 2016

### Présidence de M. Silvio Torriani, Président

*Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,*

*Le Bureau, Madame la Secrétaire et moi-même vous souhaitons la bienvenue.*

*J'adresse mes cordiales salutations à Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Municipaux, au Bureau, à notre huissier ainsi qu'à tous les spectateurs et téléspectateurs qui suivent nos débats à la tribune, à la télévision ou sur internet grâce aux équipes techniques ici présentes.*

*À ce propos, je vous informe que les diffusions TV se dérouleront sur le canal info du télé-réseau de l'agglomération lausannoise:*

- *le samedi 19 novembre à 19h00*
- *le dimanche 20 à 14h00*
- *le vendredi 25 à 20h00*
- *le samedi 26 à 14h00*
- *le dimanche 27 à 19h00*

63 conseillères et conseillers ayant signé la liste de présence, l'assemblée peut valablement délibérer, et ce, conformément à l'article 68 du Règlement du Conseil.

Sont excusé(e)s: Mmes Elodie Joliat, Armelle Saunier, Maddalena Sisto et Antoinette Zosi ainsi que MM. Simon Favre, Nicolas Freymond, Antonio Lepore et Fatmir Sadiku.

Sont absents: MM. Eric Aeschlimann, Yves Briaux, Jean-Marc Cudrig, Carlos Machado, Pascal Montemari, Yoann Sengstag et Naim Smakiqi

#### **1. Adoption de l'ordre du jour**

Après s'être assuré que l'ordre du jour ait été envoyé dans les délais à tous les conseillères et conseillers, M. le Président annonce une modification de l'ordre du jour, la Municipalité souhaite, en effet, retirer de l'ordre de jour le point suivant:

**Rapport de commission – Préavis N° 3-2016 – Gestion de la santé et bien-être au travail au sein de l'Administration**

*M. Johnson Bastidas, Président-rapporteur*

Précision est donnée que ce n'est pas le préavis qui est retiré, mais bien la lecture du rapport de la commission chargée d'étudier le préavis.

Par ailleurs, M. le Président informe qu'il a reçu:

- Le dépôt d'une motion de M. le Conseiller communal François Delaquis, intitulée "Pour une adaptation du Règlement du plan d'extension - police des constructions aux nouvelles conditions climatiques et énergétiques",

- Le dépôt d'un postulat de M. le Conseiller communal François Bertschy intitulé "Renens – Village – Mobilité"
- Une interpellation de Mme la Conseillère communale Anne Cherbuin intitulée "Réduction des emballages dans la Commune de Renens".

Ces interventions seront traitées prioritairement au point N° 15 de l'ordre du jour modifié juste après le développement du postulat de M. Florian Gruber au nom du groupe PLR.

M. le Président ouvre la discussion sur cet ordre du jour.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président soumet l'ordre du jour modifié aux membres du Conseil.

C'est à l'unanimité moins une abstention que l'ordre du jour modifié est accepté.

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 13 octobre 2016
3. Démission(s)
4. Assermentation
5. Communications de la Présidence
6. Communications de la Municipalité
  - Réponse écrite à l'interpellation de M. le Conseiller commune Byron Allauca intitulée "La Ville de Renens prévoit-elle d'informer et d'encourager ses ressortissants étrangers à se naturaliser avant l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur les nationalités ?"
  - Réponse écrite l'interpellation de Mme la Conseillère communale Nicole Haas-Torriani concernant les nouvelles dispositions informatiques.
7. Communications éventuelles de la Commission des finances
8. Communications éventuelles de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT)
9. Communications éventuelles de la Commission régionale et intercommunale (CRI) et rapport(s) éventuel(s) des membres des conseils intercommunaux – art. 41 du Règlement du Conseil communal
10. Changement dans la composition des commissions permanentes et commissions intercommunales
11. **Rapport de commission – Pétition** intitulée «Pétition pour qu'une véritable démarche participative s'instaure avant le concours d'architecture de l'îlot de la Savonnerie"  
*M. Richard Neal, Président de la Commission des pétitions*
12. **Rapport de commission – Pétition** intitulée "Nous demandons à nos dirigeants de procéder à des mesures adéquates pour mettre fin aux nuisances provenant du collège du Simplon à Renens".  
*M. Richard Neal, Président de la Commission des pétitions*
13. **Rapport de commission – Préavis N° 2-2016** – Autorisations générales pour la législature 2016-2021  
*M. Pascal Golay, Président de la Commission des finances*

14. Dépôts de préavis – Discussion préalable

- Préavis N° 4-2016 – Fixation de plafonds en matière d'endettement et de cautionnements ou autres formes de garanties pour la législature 2016-2021  
*Présidence: Commission des finances*

15. Motions, postulats, interpellations

- Développement du postulat de M. Florian Gruber au nom du groupe PLR intitulé "Le point d'impôt, salaire horaire de notre Commune. Quelle politique à moyen et long terme pourrait améliorer notre capacité financière par habitant ?"

16. Questions, propositions individuelles et divers

**2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 13 octobre 2016**

M. le Président ouvre la discussion sur le procès-verbal de la séance du 13 octobre 2016.

La parole n'étant pas demandée, le procès-verbal est soumis à l'approbation des membres du Conseil communal.

C'est à l'unanimité que le procès-verbal est accepté.

M. le Président remercie Mme Yvette Charlet pour son travail ainsi que Mme Agathe Barreau pour son travail de relecture attentive.

**3. Démissions**

M. le Président informe que le Bureau a reçu ce jour par courriel la démission de Mme la Conseillère communale Sandra Martins (PLR – Pour les Renanais) dont la teneur est la suivante:

*"Monsieur le Président,  
Monsieur le Syndic,  
Mesdames et Messieurs les Municipaux,  
Chers collègues,*

*J'ai eu l'occasion de rencontrer des personnes admirables et sympathiques et d'autres nettement moins dans tous les partis confondus. Je démissionne de mes fonctions de conseillère communale avec effet immédiat.*

*Mes enfants et moi sommes exclus de notre domicile et ne savons pas du tout où nous allons atterrir. Je n'ai plus la force de faire semblant que tout va bien.*

*En espérant que vous saurez tous œuvrer ensemble pour faire de Renens une commune où il fait bon vivre, je vous souhaite à tous une bonne suite.*

*Meilleures salutations."*

Puis M. le Président cède la parole à:

- **M. Gian-Luca Ferrini, PSR**

*Monsieur le Président,*

*J'aurai effectivement pu transmettre un courriel, mais après une décennie passée dans ce Conseil communal, je me sentais obligé de venir vous lire personnellement cette lettre. Je m'excuse déjà de vous voler quelques minutes de votre temps ce soir pour cette intervention, mais c'est promis c'est la dernière fois puisque je démissionne.*

*Vous savez sans doute que le groupe socialiste a, dans ses rangs depuis maintenant neuf mois, un prévenu sous enquête du Ministère public vaudois pour, au minimum, de la captation de suffrage. Et c'est un secret de polichinelle que je suis l'une des victimes du prévenu. Je précise surtout à l'attention des conseillers juridiques du prévenu qu'il ne m'appartient pas de juger de la légalité des faits et même de leur réalité. Je me permets juste de souligner que suite au dépôt d'un recours, par les membres de la Municipalité, du Président du Conseil et de la Présidente du Parti socialiste, un rapport a été rédigé par Mme la Préfète du district de l'Ouest lausannois qui laisse entendre qu'il s'agit au moins d'un mot d'ordre, en l'occurrence extrêmement bien suivi. Le problème c'est qu'au Parti socialiste, les mots d'ordre, en plus extrêmement bien suivis, sont en principe interdits. Mais vous le constatez, au moins pour ceux qui savent de qui je suis en train de parler, le prévenu est toujours membre du Parti. Plein de raisons peuvent légalement justifier cette situation, je suis malheureusement triste d'en faire le constat, mais je dois admettre que mon éthique est ici en contradiction profonde avec la situation sur un élément tout-de-même fondamental de mon engagement politique, à savoir sa loyauté envers ses colistiers et le respect d'un certain nombre de règles établies ensemble et que nous avons cosignées.*

*J'ai donc pris la décision de démissionner du Conseil communal pour qu'il soit clair que je ne souhaite absolument pas associer mon nom, d'une quelconque manière que cela soit, avec celui du prévenu. Certains jugeront que cette affaire n'est que de moindre, voire insignifiante, importance par rapport aux enjeux de la législature et je peux le comprendre, c'est vrai finalement. D'autres estimeront que ma réaction et mon sens des valeurs sont naïfs, face à la nature, peut-être agressive de la vie politique, eh bien cela est très bien. Je préfère dix fois, cent fois, mille fois, à l'infini passer pour un grand naïf, mal armé pour la politique, même communale, plutôt que de passer, ne serait-ce que pendant une fraction de seconde pour un petit fraudeur prêt à tout pour faire illusion et sauver au minimum les apparences.*

*J'espère très sincèrement un jour pouvoir collaborer à nouveau avec vous au sein de ce Conseil, non pas pour la satisfaction de retrouver mon siège, mais simplement, car cela signifierait que les conditions initiales de mon engagement seraient à nouveau réunies et que le Parti socialiste aura trouvé le moyen de faire le ménage dans ses rangs.*

*Mon cœur est et restera fidèle aux idées socialistes. Chers camarades, dépêchez-vous de faire le nécessaire parce que vous me manquez déjà et que je n'ai pas encore lâché le micro!*

*Avant, justement, de le lâcher pour la dernière fois, je tiens à remercier les membres de ce Conseil de consacrer, voire même de sacrifier du temps si précieux pour l'intérêt collectif de notre Ville. Remercier les membres du Parti socialiste de Renens qui ont œuvré pendant des mois pour tenter désespérément, et quand je dis "désespérément" ce n'est pas galvaudé comme mot, de réparer les actes du prévenu. Finalement, cette affaire m'a donné une*

*excellente leçon de vie sur la nature humaine, de ceux qui se sont révélés être de vrais amis, c'était impressionnant de voir les réactions de certains, je n'imaginais pas que certains m'enverraient des messages aussi touchants et je les remercie sincèrement, et aussi elle m'a révélé le vrai visage de certaines personnes que je pensais un peu plus proches, mais qui m'ont fait un peu "flipper".*

*A bientôt j'espère, bonne soirée, très bonne fin de législature et au boulot maintenant!*

*\*\*\* Applaudissements nourris \*\*\**

M. Le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

#### **4. Assermentation**

Faisant suite à la démission de M. Rafaele Montefusco (UDC), le groupe UDC a procédé à l'élection complémentaire de M. Boubacar Tahirou. Le Bureau du Conseil a constaté cette élection, l'extrait y relatif a été affiché au pilier public. Il est à noter qu'un délai de recours de trois jours dès l'affichage s'est appliqué. Aucun recours n'ayant été déposé, M. Boubacar Tahirou peut être assermenté.

M. le Président prie M. Boubacar Tahirou de bien vouloir s'avancer devant l'assemblée et invite les membres du Conseil communal, de la Municipalité ainsi que le public à se lever. Il donne ensuite lecture de la formule du serment puis prie M. Boubacar Tahirou de lever la main droite à l'appel de son nom et de s'engager en répondant par "*Je le promets*".

M. le Président félicite M. Boubacar Tahirou pour son assermentation puis ouvre la discussion.

M. Le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

#### **5. Communications de la Présidence**

*Mesdames, Messieurs,*

- ❖ *Les présidents des **commissions permanentes** sont priés de bien vouloir remettre les listes de présences à Mme la Secrétaire au plus tard le mercredi 30 novembre 2016 afin que les jetons de présence puissent être honorés au mois de décembre.*
- ❖ *Je vous rappelle la **votation fédérale du 27 novembre 2016** avec comme seul sujet la question nucléaire. Merci aux personnes convoquées pour le dépouillement et qui seraient dans l'impossibilité de venir de bien vouloir en informer Mme Charlet au plus vite.*
- ❖ *Lors du dernier Conseil communal, M. Jonas Kocher est intervenu à propos de la restructuration au sein de 24 Heures et de la Tribune de Genève. A ce sujet, une lettre, signée par 50 conseillères et conseillers a été adressée à **Tamedia** qui m'a adressé une réponse écrite. Des copies du courrier sont à disposition sur la table des scrutateurs.*

- ❖ *Je vous informe que le **Centre Profa** a demandé la dissolution de la Commission consultative en date du 29 août 2016. La Municipalité en a pris acte au début du mois de septembre.*
- ❖ *Comme signalé dans le communiqué de la Municipalité, le **Forum des associations de Renens** (FAR) organise une soupe de décembre tous les jeudis-vendredis de 17h30 à 19h30 et samedis-dimanches de 11h30 à 14h30 du 1er au 24 décembre prochain. Chaque jour une association confectionnera sur la Place du Marché une soupe d'ici ou d'ailleurs et l'offrira aux passants. Chacun est bienvenu. Cette initiative, qui contribue au vivre ensemble à Renens, mérite d'être rappelée et félicitée.*

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

## **6. Communications de la Municipalité**

M. le Président demande à la Municipalité si elle a d'autres communications que celles que les conseillères et conseillers ont reçues par écrit, à savoir le communiqué de la Municipalité du 31 octobre 2016 sur ses activités du 27 septembre au 31 octobre 2016 ainsi que les réponses écrites à l'interpellation de Mme la Conseillère communale Nicole Haas-Torriani concernant les nouvelles dispositions informatiques et l'interpellation de M. le Conseiller communal Byron Allauca intitulée "La Ville de Renens prévoit-elle d'informer et d'encourager ses ressortissants étrangers à se naturaliser avant l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur les nationalités?".

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

*Monsieur le Président,*

*Mesdames, Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,*

*En plus des communications que vous avez citées, j'ai deux réponses orales à des questions posées par Mme la Conseillère communale Elodie Golaz Grilli et M. le Conseiller communal Florian Gruber.*

### REPONSE ORALE

*Aux questions de Mme la Conseillère communale Elodie Golaz Grilli concernant l'organisation de la Municipalité pour la législature 2016-2021*

*Monsieur le Président,*

*Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux,*

*En date du 15 septembre 2016, Mme la Conseillère communale Elodie Golaz Grilli, après avoir pris acte de la nouvelle organisation des dicastères, s'interroge au nom du groupe PLR quant à l'utilité et aux coûts potentiels de cette procédure. A ce propos, elle adresse à la Municipalité les questions suivantes :*

- *Sur quelle base stratégique la réorganisation des dicastères a-t-elle été effectuée ?*
- *Quels sont les coûts induits par ces changements ?*



- *Quels bénéfices souhaite tirer la Municipalité en termes d'efficience ?*
- *Et finalement, la Municipalité a-t-elle tenu compte des avis des chefs de services concernés ?*

*La Municipalité répond comme suit :*

- *Sur quelle base stratégique la réorganisation des dicastères a-t-elle été effectuée ?*

*La réflexion menée sur la répartition des dicastères pour la législature 2016-2021 s'est faite dans l'optique de définir l'organisation la plus adaptée pour mener à bien les grands projets de la Commune ces prochaines années. Effectivement, le nombre et l'importance de ces derniers impliquent de distribuer au mieux les ressources à disposition de l'Administration.*

*Cette démarche de réorganisation, dont la phase de transition a débuté le 1<sup>er</sup> juillet, est désormais terminée. Les changements évoqués sont dès lors en vigueur, soit :*

- *l'organisation du Centre Technique Communal en 3 directions (Bâtiments-Domains-Logement-Cultes, Gestion urbaine-Développement durable, et Urbanisme-Travaux);*
- *l'intégration du Service des Finances dans le dicastère du Syndic avec le Personnel et l'Administration générale;*
- *et l'intégration de l'Office du logement au dicastère Bâtiments-Domains-Logement-Cultes.*

*Pour information, une autre réflexion a été menée en parallèle quant à l'opportunité d'une refonte des deux directions se partageant les domaines de la jeunesse, de la culture et du social. Après analyse approfondie, la Municipalité a finalement décidé d'en rester aux changements précités en raison de contingences financières, mais aussi d'un risque de perte d'expertise et de solidité du réseau en place dans les services concernés.*

- *Quels sont les coûts induits par ces changements ?*

*Cette nouvelle répartition des dicastères n'a jusqu'ici engendré aucun coût pour la collectivité et aucune ressource supplémentaire n'a dû être engagée pour la mener à bien. Des frais minimes seront induits par le déménagement de l'Office du logement. Ces prestations seront toutefois effectuées par les Services communaux.*

- *Quels bénéfices souhaite tirer la Municipalité en termes d'efficience ?*

*Face à l'importance ainsi qu'au nombre de défis à relever pour notre Commune ces cinq prochaines années, la nouvelle équipe municipale recherche avant tout la plus grande cohérence et efficacité possible pour nos politiques publiques. Elle a donc décidé de renforcer par cette réorganisation une certaine unité de matière ainsi qu'un regroupement de nos ressources autour de thématiques centrales. Ce travail de fond permettra de clarifier le leadership sur certaines thématiques ou encore de renforcer la transversalité entre dicastères.*

- *Et finalement, la Municipalité a-t-elle tenu compte des avis des chefs de services concernés ?*

*Les changements concernés émanent d'une volonté politique formulée par la nouvelle Municipalité à la suite de plusieurs séances préparatoires pour la législature 2016-2021 - volonté justifiée par les différents aspects développés ci-dessus.*

*La réorganisation des dicastères a été présentée aux chef-fe-s de service au cours d'une séance commune qui s'est tenue au milieu du mois de mai. A cette occasion, ils ont ainsi pu discuter avec la Municipalité de cette nouvelle répartition et apporter leurs*

*commentaires ainsi que leurs recommandations pour assurer la bonne marche des futures Directions.*

*En conclusion, la Municipalité estime que le début d'une nouvelle législature est un moment opportun pour questionner l'adaptation de l'Administration communale à l'évolution constante de la société en général et aux projets en cours de réalisation. Ainsi, ce travail de réflexion s'inscrit dans un souci de renforcement et perfectionnement de la qualité des prestations communales pour les renanais et renanaises.*

---

*La Municipalité considère par la présente avoir répondu aux questions de Mme la Conseillère communale Elodie Golaz Grilli relatives à la nouvelle répartition des dicastères pour la législature 2016-2021.*

○ **Mme Elodie Golaz Grilli, PLR**

*Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs,*

*Je remercie la Municipalité pour sa réponse orale. Je ne peux que constater que la réorganisation de ces dicastères touche plus particulièrement trois de ceux-là en en allégeant spécialement deux.*

*Lors de la dernière législature, un de ces dicastères était assumé par un Municipal à 50%. Actuellement, celui-ci se voit déchargé et avec le préavis N° 90-2015, ces deux dicastères allégés bénéficient d'un taux d'indemnités de 60% et une surcharge de la syndiculture. Finalement, le PLR souhaite que ces changements ne soient pas trop conséquents pour certains au détriment d'autres et, comme la Municipalité, le PLR souhaite une qualité des prestations communales pour les Renanaises et les Renanais.*

*Je vous remercie encore pour votre réponse.*

**Réponse de M. Jean-François Clément, Syndic**

*Madame Elodie Golaz Grilli, effectivement, ces changements ont été pensés en équipe et il y a d'autres leviers sur lesquels nous avons "joué" afin que la répartition soit équitable. Je peux vous l'affirmer, nous avons partagé équitablement les charges que nous assumons.*

• **M. Jean-François Clément, Syndic**

**REPONSE ORALE**

*A la question du Conseiller communal Florian Gruber  
relative à l'école Nénuphar (Censuy)*

---

*Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux,*

*Lors de la séance du Conseil communal du 13 octobre 2016, Monsieur le Conseiller communal Florian Gruber a posé une question concernant le courrier du 23 août 2016 de M. Benjamin Schaller, interpellant entre autres la Municipalité et en particulier Mme Myriam Romano-*

*Malagrifa, au sujet du danger que certains parents d'élèves considéraient existant autour du préau de l'école Nénuphar à Renens. Il souhaitait savoir si la Municipalité l'avait bien reçue et donnera réponse prochainement.*

*Madame Myriam Romano-Malagrifa, Conseillère municipale, avait répondu qu'elle avait transmis au service Bâtiments-Domains-Logement-Cultes cette pétition afin qu'une rencontre ait lieu sur place avec les architectes pour déterminer ce qui pouvait être entrepris.*

*En date du 14 octobre dernier, la Municipalité a écrit aux signataires de la pétition, en précisant qu'elle était particulièrement sensible à cette thématique. Elle y est activement engagée par des mesures préventives et concrètes et ce depuis de nombreuses années.*

*Entre-temps, les services communaux ont été consultés afin que les techniciens spécialisés examinent les constructions existantes ainsi que leur configuration. Il s'avère qu'elles sont conformes au permis d'habiter. Une réflexion a été initiée en parallèle avec la direction de l'établissement primaire de Renens-Est, la Police de l'Ouest lausannois, le service Culture-Jeunesse-Affaires scolaires-Sport, le service Bâtiments-Domains-Logement-Cultes et le service des travaux. Une rencontre avec M. Benjamin Schaller a été fixée au 25 novembre 2016, afin de lui faire part des mesures concrètes qui peuvent être prises.*

---

*La Municipalité considère, par la présente, avoir répondu à la question de Monsieur le Conseiller communal Florian Gruber relative au sujet du danger que certains parents d'élèves considéraient existant autour du préau de l'école Nénuphar à Renens.*

○ **M. Florian Gruber, PLR**

*Je vous remercie M. le Syndic pour cette réponse. Je verrai avec M. Benjamin Schaller les mesures que vous proposerez.*

● **M. Didier Divorne, Conseiller municipal**

**REPONSE ORALE**

*aux questions de Madame la Conseillère communale Irène Frei-Premet relatives à la sécurité des écoliers dans la cour d'école du Mont-de-By*

---

*Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux,*

*Lors de la séance du Conseil communal du 15 septembre 2016, Madame la Conseillère communale Irène Frei-Premet a posé deux questions au sujet de la sécurité des écoliers, notamment, d'une part, la réparation d'un escalier dont les deux marches du haut sont descellées et d'autre part, au sujet de la cour qui ne dispose pas de barrière à l'angle que fait le préau avec, d'un côté le chemin des Côtes et de l'autre, la sortie du parking souterrain, ce qui présenterait un danger pour les élèves. Une enseignante a pris certaines mesures afin de sécuriser l'emplacement.*

*Madame la Conseillère communale Irène Frei-Premet demande si la Municipalité pourrait également se pencher sur le problème.*

*Concernant les deux marches d'escalier descellées, depuis cette séance, ces dernières ont été réparées par le service Gestion urbaine-Développement durable.*

*Au sujet du préau, le service concerné va évaluer la situation et si nécessaire effectuera des travaux de mise aux normes actuelles de sécurité durant les prochains mois.*

*Enfin, pour ce qui est de planter des clématites, le secteur Espaces verts prendra des mesures afin d'optimiser l'espace concerné.*

*En cas de question supplémentaire ou pour toute autre information, le service Bâtiments-Domains-Logement-Cultes se tient à votre entière disposition.*

---

*La Municipalité remercie Mme Frei-Premet pour ses questions et considère par la présente avoir répondu aux questions de Madame la Conseillère communale Irène Frei-Premet relatives à la sécurité des écoliers dans la cour d'école du Mont-de-By.*

- **Mme Irène Frei-Premet, Les Verts**

*Je remercie la Municipalité pour cette réponse et pour la rapidité avec laquelle finalement la réparation a été faite.*

*Par rapport aux clématites, celles-ci sont déjà plantées... c'était juste pour savoir si elles pouvaient être soutenues dans leur développement par le service concerné.*

- **Mme Karine Clerc, Conseillère municipale**

*Mesdames et Messieurs,*

*Je voulais amener un complément à la réponse écrite de la Municipalité suite à l'interpellation de M. Byron Allauca puisque le groupe de travail s'est déjà réuni et que nous avons déjà quelques éléments de réponse.*

*Je profite de redonner l'information que la nouvelle loi sur la naturalisation va avoir pour effet d'obliger les personnes à disposer d'un permis C pour pouvoir faire la demande et maîtriser la langue française tant écrite que parlée. Ces changements vont avoir beaucoup d'influence sur la situation d'un certain nombre de personnes et il nous tient particulièrement à cœur d'informer la population de Renens, d'informer les personnes qui éventuellement auraient plus de peine à accéder aux informations tout en étant particulièrement concernées par cette loi.*

*Nous avons déjà commencé une réflexion au sein de nos services et de nos réseaux dans l'idée d'accéder à des personnes qui auraient plus de difficultés à lire des courriers ou à recevoir des informations officielles. Nous sommes tombés d'accord sur le fait qu'il fallait qu'il y ait des relais, mais nous n'avons, par exemple, pas songé à envoyer un tout-ménage en pensant que cela ne serait pas utile, mais privilégié les relais associatifs, institutionnels afin que la première information soit donnée aussi largement que possible. Pour ce faire, nous avons créé une affichette sur laquelle les informations principales figurent ainsi que les lieux où s'informer, avec référence au site cantonal qui donne un certain nombre d'informations sur cette nouvelle loi. Nous allons donner cette information oralement autant dans le réseau social, associatif que dans les services communaux à l'aide de ces affichettes qui sont une sorte de support.*

*Je pense que les conseillers communaux qui sont présents ici sont aussi des relais pour cette information et cette affichette vous sera transmise probablement lors du prochain Conseil.*

*Je vous remercie.*

- **M. Byron Allauca, Fourmi rouge**

*Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Municipaux,  
Chers Collègues,*

*Je remercie la Municipalité pour la réponse à mon interpellation concernant la nouvelle loi sur la naturalisation. Effectivement, je suis content de cette décision de la Municipalité de créer ce groupe de travail qui s'est déjà mis à l'ouvrage et j'espère qu'un excellent travail sera fait. Je suis donc satisfait de la réponse apportée à mon interpellation. Merci.*

- **Mme Patricia Zurcher-Maquignaz, Conseillère municipale**

*REPONSE ORALE*

*à la question de Monsieur le Conseiller communal Walter Siegrist concernant les "Toilettes accueillantes"*

*Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux,*

*Lors de la séance du Conseil communal du 13 octobre 2016, Monsieur le Conseiller communal Walter Siegrist a déposé une question concernant la pose des autocollants "Toilettes accueillantes" et, plus précisément, concernant la Trattoria du Commerce.*

*La pose des autocollants "Toilettes accueillantes" a été effectuée durant la deuxième quinzaine d'octobre. Il a fallu prendre un rendez-vous avec chacun des 32 propriétaires d'établissement public participant à cette mesure afin de signer une convention pour le maintien d'un espace public propre qui lie la Ville de Renens et l'établissement. Ce document spécifie les prestations de chaque entité dont, notamment, la mise à disposition de poubelles supplémentaires.*

*La pose des autocollants est maintenant achevée et l'accès aux toilettes accueillantes et les autres prestations sont maintenant entrées en vigueur.*

*Par la présente, la Municipalité considère avoir répondu à la question de Monsieur le Conseiller communal Walter Siegrist, concernant les "Toilettes accueillantes" déposée lors de la séance du Conseil communal du 13 octobre 2016.*

○ **M. Walter Siegrist, PLR**

*Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs,*

*Merci pour la réponse de la Municipalité. Mon intervention ne traitait que sur un restaurant, je constate qu'aucun n'avait reçu les flyers. Dès lors, il y a des leçons à tirer de cette information: les services communaux travaillent correctement, la Municipalité communique beaucoup trop vite. Les lecteurs avertis du 24Heures avaient le macaron en photo, le détail des restaurants qui étaient prêts à accepter des gens de passage sans qu'ils ne consomment, mais simplement, vous anticipez les choses qui ne sont pas faites.*

*Dès lors, apprenez à communiquer une fois que les choses sont en place. Merci.*

M. le Président ouvre la discussion sur les Communications de la Municipalité.

● **Mme Nicole Haas-Torriani, Fourmi rouge**

Intervention suite à la réponse de la Municipalité à l'interpellation concernant les nouvelles dispositions informatiques

*Mesdames, Messieurs les Municipaux,  
Chers Collègues*

*Je souhaite remercier la Municipalité pour la réponse au sujet des nouvelles dispositions informatiques.*

*Je suis satisfaite, sauf sur un point. Effectivement, les rapports, comme vous le dites, quand ils arrivent à terme, arrivent au secrétariat et peuvent être communiqués par écrit ou par courriel. Or, si l'on fait partie d'une commission, permanente ou ad-hoc, souvent le rapport est soumis aux délégués pour voir s'il y a des corrections à apporter ou voir s'il y a des oublis. Or, la secrétaire reçoit le rapport définitif, elle ne reçoit pas les rapports qui sont en construction. Donc je ne sais pas si c'est avec le Bureau du Conseil qu'il faut régler cela, mais, le cas échéant, lors des séances de commissions, le président demande souvent s'il y a des commissaires qui ont dû faire garder leur(s) enfant(s), ne pourrait-il pas demander en même temps si une personne souhaite recevoir le projet du rapport par écrit ou par un autre moyen? Ceci n'est pas mentionné dans la réponse.*

*Je ne sais pas si c'est le Bureau qui doit s'en préoccuper ou pas, je vous laisse vous débrouiller.*

**Réponse de M. le Président**

*Lorsqu'il y a une commission ad-hoc pour un préavis, les commissaires reçoivent une convocation. C'est donc tout-à-fait possible qu'il soit rajouté dans ce message l'élément supplémentaire de dire que les présidents doivent s'inquiéter avec les commissaires pour ceux qui n'ont pas de mail afin qu'ils reçoivent des rapports par écrit.*

*Je profite de rappeler que les présidents des préavis doivent s'inquiéter de ceci comme ils s'inquiètent de savoir si une conseillère a besoin d'un soutien pour la garde de son(ses) enfant(s). Ceci sera ajouté dans les convocations.*

- **Mme Suzanne Sisto-Zoller, Fourmi rouge**  
Intervention relative suite à la réponse de la Municipalité à l'interpellation concernant les nouvelles dispositions informatiques

Bonsoir,

*Cette mise en place de ce nouveau système qui va probablement nous faciliter la vie d'ici quelques mois pose encore des problèmes.*

*Par exemple, j'ai reçu du Conseil intercommunal de la Police une convocation par écrit et par courriel, ensuite de quoi j'ai reçu une convocation de la part de la Municipalité, mais seulement par courriel. Alors je me suis intéressée auprès de mes collègues afin de savoir s'ils avaient pris garde qu'ils avaient reçu une convocation pour 19h00 à la place de 20h00. J'ai des collègues qui m'ont dit ne pas avoir encore réussi à maîtriser cette "owa.renens.ch" de manière correcte.*

*Peut-être qu'il faudrait prévoir une formation pour les gens qui sont les moins habiles?*

### **Réponse de M. Jean-François Clément, Syndic**

*Nous sommes clairement dans une période de transition et comme nous l'avons dit dans la réponse écrite, nos services sont à disposition pour les personnes qui auraient quelques difficultés à maîtriser la messagerie électronique et pour d'autres éléments éventuellement. L'idée étant vraiment que nous communiquions bien et facilement; nous vivons un moment dans lequel les choses vont vite, parfois les commissions ont des messages qui passent rapidement. Et plus les personnes sont convaincues par le modèle d'une transmission d'informations par mail, plus nous les maîtrisons, plus nous pourrions communiquer aisément et éviteront d'avoir ainsi quelques oublis.*

*Nous pourrions peut-être avoir une rencontre avec le Bureau pour voir comment nous pourrions organiser, pour les personnes qui le souhaitent, au sein de nos services, une formation pour bien maîtriser cet outil qui devrait alléger à terme le travail et qui est également une mesure de développement durable en économisant quelque peu le papier.*

La parole n'étant plus demandée, M. Le Président clôt la discussion sur les Communications de la Municipalité.

## **7. Communications éventuelles de la Commission des finances**

M. le Président prie M. Pascal Golay, Président de la Commission des finances, de se rendre à la table des rapporteurs.

- **M. Pascal Golay**, Président de la Commission des finances

*La Municipalité a informé la COFIN d'une dépense exceptionnelle hors budget de CHF 47'500.- concernant le déplacement provisoire des lieux d'accueil de la petite enfance «Le Tournesol» ainsi que le jardin d'enfants du site de la Grange de Florissant à celui de la Croisée pendant les travaux de rénovation du site «Château 17».*

*Si au départ, il était décidé de garder ces deux structures opérationnelles sur le site de la Grange, il en résulte aujourd'hui que cela n'est pas possible ou souhaitable, notamment pour une augmentation de la durée des travaux, de coûts, de nuisance et de sécurité pour les enfants.*

*Ainsi, des frais sont nécessaires afin d'adapter deux des six classes scolaires et des pièces annexes prévues sur le site de la Croisée ainsi que le déménagement des structures, soit le montant précité de CHF 47'500.-.*

*Au niveau des charges d'exploitation, le changement d'affectations lié au remplacement de quelques classes par les structures d'accueil n'apportera aucune modification sur celles-ci.*

*De plus, le gain de temps lié à la réalisation en une seule phase au lieu de deux de la rénovation de la Grange et du chantier Château 17, devrait largement compenser les frais totaux liés à ce déménagement. L'opération devrait donc être neutre au niveau financier, voire même bénéficiaire.*

*La COFIN a donc pris acte de cette dépense, le montant étant inférieur à CHF 100'000.-, elle n'a pas à se prononcer sur ce cas, mais remercie la Municipalité pour cette information.*

*Concernant le préavis N° 4-2016, celui-ci sera traité dans son intégralité par la COFIN le 29 novembre prochain et n'a donc pas été discuté.*

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

#### **8. Communications de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT)**

Mme Arabella Droz, Présidente de la CUAT, informe M. le Président du fait qu'elle n'a pas de communication à transmettre.

Nonobstant, M. le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

#### **9. Communications éventuelles de la Commission régionale et intercommunale (CRI) et rapport(s) éventuel(s) des membres de conseils intercommunaux – art. 41 du Règlement du Conseil communal**

M. Stéphane Montabert, Président de la CRI, informe M. le Président du fait qu'il n'a pas de communication à transmettre.

Nonobstant, M. le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt ce point de l'ordre du jour.



**10. Changement de la composition des commissions permanentes et des commissions intercommunales**

M. le Président informe qu'à ce jour aucun changement n'a été communiqué au Bureau du Conseil.

Nonobstant, M. le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt ce point de l'ordre du jour

**11. Rapport de commission - Pétition intitulée «Pétition pour qu'une véritable démarche participative s'instaure avant le concours d'architecture de l'îlot de la Savonnerie»**

M. le Président prie M. Richard Neal, Président de la Commission des pétitions de se rendre à la table des rapporteurs afin de donner lecture de son rapport.

- **M. Richard Neal**, Président de la Commission des pétitions

*La commission des pétitions s'est réunie le lundi 31 octobre 2016 pour entendre les pétitionnaires.*

*Les personnes suivantes sont présentes :*

*Pour la commission :*

*Mesdames Ellen-Mary Dreier, Elodie Golaz Grilli, Sandra Martinelli, Suzanne Sisto-Zoller et Messieurs Gabriel Maillard et Richard Neal (Président-Rapporteur)*

*Sont excusées : Mesdames Anne Cherbuin et Antoinette Zosi*

*Pour les pétitionnaires :*

*Mesdames Sartoretti et Neet-Sarqueda et Monsieur Noël (Membres du comité de l'AVREOL)*

*Après les présentations, la parole est donnée aux pétitionnaires :*

*M. Noël nous présente leur pétition munie de 270 signatures valables, dont voici la demande*

*Nous demandons :*

*Que la démarche participative annoncée par les autorités précède le concours d'architecture*

*Que la démarche participative débute par une vaste consultation de tous les habitants de la commune, ainsi que de tous les acteurs concernés (associations, commerçants et entreprises) afin de déterminer le plus précisément possible les besoins de logements, d'infrastructures publiques, de locaux administratifs, de commerces, etc.*

*Que le cahier des charges du concours d'architecture soit établi en étroite collaboration avec la population, les associations et les acteurs économiques de Renens.*

*Après discussion avec les pétitionnaires au sujet de leur demande, la commission décide à l'unanimité de transmettre cette pétition à la Municipalité. Elle propose à la Municipalité d'accepter favorablement la demande et de mettre en place la consultation participative demandée.*

M. le Président ouvre la discussion sur ce rapport. La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion.

La pétition n'étant pas de compétence du Conseil communal, celle-ci est transmise de fait à la Municipalité.

- **M. Michele Scala, PSR**

*Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,*

*En tant que membre de l'AVREOL, et je m'exprime en ce nom, permettez-moi de remercier la Commission des pétitions et le Conseil communal d'avoir accepté cette pétition de mettre en place la démarche participative demandée.*

*L'AVREOL souhaite et encourage la Municipalité à appliquer la même démarche participative aux autres projets urbains tels que prévu à l'avenue du Chêne, Kodak, Point Bleu, Terminus ou ailleurs. Merci beaucoup.*

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

*Mesdames et messieurs,*

*S'agissant de cette pétition qui concerne l'Ilot de la Savonnerie, nous avons bien entendu la prendre et rappeler que le préavis mentionne clairement cette démarche participative dans le cadre de ce quartier. Pour compléter mes propos, je cède la parole à Mme Tinetta Maystre.*

- **Mme Tinetta Maystre, Conseillère municipale**

*Mesdames et Messieurs, les Conseillères et Conseillers,*

*En effet, nous pouvons déjà dire aujourd'hui que nous accueillons cette pétition dans la mesure où elle est de la compétence de la Municipalité. Dire aussi qu'il était prévu d'entreprendre une démarche participative afin de parler du programme, de parler du règlement du plan d'extension. Nous allons prendre un soin particulier à travailler sur cet espace qui est au centre de Renens et qui va compléter la mutation qui s'est faite avec la Place du Marché, pour encore aller du côté de l'avenue du 14-Avril, en lien avec la mise à double sens de cette avenue.*

*Comme dit, c'est anticipé. Un montant a été prévu dans le préavis qui a été voté il y a plus d'une année et qui va nous permettre de déclencher cette démarche participative concernant l'Ilot de la Savonnerie.*

M. le Président remercie M. Richard Neal ainsi que les membres de la Commission pour leur travail et passe au point suivant de l'ordre du jour.

**12. Rapport de commission – Pétition intitulée "Nous demandons à nos dirigeants de procéder à des mesures adéquates pour mettre fin aux nuisances provenant du collège du Simplon à Renens"**

M. Le Président prie M. Richard Neal, Président de la Commission des pétitions de se rendre à la table des rapporteurs afin de donner lecture de son rapport.

- **M. Richard Neal**, Président de la Commission des pétitions

*La commission des pétitions s'est réunie le lundi 31 octobre 2016 pour entendre les pétitionnaires.*

*Les personnes suivantes sont présentes :*

*Pour la commission :*

*Mesdames Ellen-Mary Dreier, Elodie Golaz Grilli, Sandra Martinelli, Suzanne Sisto-Zoller et Messieurs Gabriel Maillard et Richard Neal (Président-Rapporteur)*

*Sont excusées : Mesdames Anne Cherbuin et Antoinette Zosi*

*Pour les pétitionnaires :*

*Messieurs Pignat, Hernandez et Da Silva*

*Après les présentations, la parole est donnée aux pétitionnaires :*

*M. Pignat nous présente leur pétition munie de 10 signatures valables, dont voici le contenu :*

*Nous demandons à nos dirigeants de procéder à des mesures adéquates pour mettre fin aux nuisances provenant du collège du Simplon à Renens.*

*Un commissaire demande des explications plus précises par rapport aux nuisances.*

*Les pétitionnaires nous donnent plusieurs exemples concrets. Depuis l'installation des containers (salles de classe « provisoires »), la cour de l'école est devenue une caisse de résonance pour tous les bruits, des jeunes qui tirent avec un ballon de football contre les parois des containers ou qui jouent avec des ballons de basket. Il y a aussi les amplificateurs de musique des jeunes qui diffusent du rap. Actuellement, la mise à ban de la cour est fixée à 21h. Souvent, les jeunes se moquent de cette mise à ban et restent bien plus tard.*

*M. Pignat et d'autres habitants ont déjà dû faire appel à la police pour faire cesser le bruit. Il est à noter que celle-ci fait toujours très bien son travail. Pendant quelques jours, après une intervention, les jeunes ont tendance à respecter la limite légale. Puis, ils restent de nouveau plus tard dans la soirée.*

*Les pétitionnaires demandent concrètement que la mise à ban soit modifiée avec une limite à 20h00 du lundi au samedi et une interdiction totale d'utilisation de la cour le dimanche.*

*Après discussion, la commission décide à l'unanimité de transmettre cette pétition à la Municipalité pour étude.*

M. le Président ouvre la discussion sur ce rapport. La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion.

La pétition n'étant pas de compétence du Conseil communal, celle-ci est transmise de fait à la Municipalité.

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

*Merci. Nous allons en débattre et nous vous transmettrons notre position.*

M. le Président remercie M. Richard Neal ainsi que les membres de la Commission pour leur travail et passe au point suivant de l'ordre du jour.

### **13. Rapport de commission– Préavis N° 2-2016 – Autorisations générales pour la législature 2016-2021**

M. le Président prie M. Pascal Golay, Président de la Commission des finances (COFIN) de se rendre à la table des rapporteurs afin de donner lecture de son rapport.

- **M. Pascal Golay, Président de la Commission des finances**

#### Acquisition d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières

*Le montant de 5 millions sur toute la durée de la législature reste inchangé par rapport à la législature précédente. L'autorisation d'acheter restera liée à nos possibilités de financement et notamment au plafond d'endettement. Elle est surtout utile pour garder une certaine célérité sur les options d'achat. Lors de la dernière législature.*

#### Aliénation d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières

*En ce qui concerne l'aliénation (soit la vente), le montant de CHF 100'000.- par cas (charges comprises) est également reconduit selon le montant attribué à l'ancienne législature. Ce montant reste utile pour les cas de peu d'importance, pour les cas plus importants, le Conseil communal reste compétent pour les décisions.*

#### Acquisition de participations dans des sociétés commerciales et adhésion aux associations et fondations

*Par sociétés commerciales, on entend ici toute forme de société, y compris les coopératives, quant aux associations et fondations, elles ont été rajoutées dans la loi en 2013.*

*Comme lors de la dernière législature, le montant de CHF 20'000.- par cas reste inchangé. Cette autorisation est utilisée dans les cas où la municipalité souhaiterait soutenir rapidement des projets dont les délais de souscriptions seraient relativement courts.*

#### Placement de capitaux et liquidités

*Cette autorisation est peu voir pas utilisée, la commune étant plus à la recherche d'emprunt que de placement. Toutefois, cette possibilité de placement conforme à la loi est de pouvoir*

*profiter de la concurrence et des opportunités qui pourraient se présenter. Il n'existe aucune limite sur les placements de liquidités disponibles.*

*Acceptation de legs et de donations affectés de conditions ou charges, ainsi qu'acceptation de successions sous bénéfice de l'inventaire*

*Suite à la modification de la Loi sur les communes, entrée en vigueur au 1er juillet 2013, cette autorisation permet à la commune d'accepter rapidement des legs, donations ou successions sans passer par le Conseil communal, ceci afin de gagner en procédure. Toutefois, la somme de CHF 100'000.- par cas est plafonnée, la Municipalité étant consciente que certains legs exceptionnels peuvent s'accompagner de frais importants à la charge de la Commune.*

*Ouverture de comptes d'attente pour frais d'études*

*Il est difficile de prévoir tous les mandats qui seront confiés en cours d'années. Ainsi, afin de pouvoir garantir à la Municipalité de pouvoir initier un projet, le montant de CHF 100'000.- par cas maximum doit pouvoir être disponible.*

*Si un projet n'aboutit pas sous forme de préavis déposé, celui-ci sera amorti par le budget de fonctionnement.*

*Dépenses imprévisibles et exceptionnelles hors budget*

*Lors du préavis 65-2015, le Conseil communal avait augmenté cette autorisation de CHF 30'000.- à CHF 100'000.- par cas. Ce même montant reste inchangé dans ce préavis.*

*S'il est évident que le budget de fonctionnement doit prévoir toutes les charges prévisibles, il peut toujours exister des cas imprévus ou d'exceptions.*

*Si le nouveau règlement du Conseil ne permet plus de déléguer à la COFIN (ou toute autre commission) la compétence d'autoriser des dépenses imprévisibles, la Municipalité s'engage à informer la COFIN de toutes dépenses imprévisibles et exceptionnelles hors budget dépassant CHF 30'000.-, mais n'excédant pas CHF 100'000.-*

*Marge de tolérance en cas de dépassement sur un crédit d'investissement*

*Comme dans le cas précédent, la mise à jour du Règlement du Conseil communal ne permet plus de déléguer cette compétence à la Commission des finances. Dès lors, elle a été déléguée à la Municipalité dans le cadre du Préavis N° 65-2015.*

*Il peut arriver de manière très exceptionnelle qu'une somme définie dans les préavis sous « Divers et imprévus » se révèle insuffisante. Dans ces cas, la municipalité doit pouvoir avoir la liberté de continuer le projet sans passer par une nouvelle commission.*

*Ainsi, il est demandé un renouvellement inchangé de cette autorisation, soit qu'une marge de tolérance pour tout dépassement de crédit d'investissement n'excédant pas CHF 50'000.- pour les projets de moins de CHF 1 million ou 5% du crédit voté par le Conseil communal lui soit accordé.*

*Le but est ici d'éviter de dévoiler publiquement une stratégie pendant des négociations.*

*Autorisation générale de plaider*

*C'est le seul grand changement de ce préavis par rapport au précédent.*

*Contrairement à ce qui avait été décidé lors de la dernière législature, la municipalité demande que la limite de CHF 100'000 soit supprimée et qu'il n'y ait ainsi plus de limite. Ceci est lié notamment à l'évolution des règles de la procédure ainsi que le montant des grands projets actuellement en cours (par exemple équipements techniques et équipements communautaires de Malley, décision de taxation d'équipements communautaires, etc.) qui dépasse largement cette limite.*

*De plus, demander l'approbation du Conseil risquerait de dévoiler la stratégie de défense de la Municipalité serait totalement contre-productive.*

*Enfin, cette façon de faire est usuelle dans la grande majorité des communes vaudoise sans qu'il n'y ait eu d'abus.*

#### *Débat de la commission*

*Ce préavis n'a pas donné lieu à de grands débats au sein de la COFIN.*

*La commission ressort toutefois que les termes de ces autorisations ne sont pas clairs (échéance au 31 décembre 2021 ou votes des nouvelles autorisations en septembre/octobre 2021 ?) ainsi que la date de sa mise en application.*

*Ainsi, la commission propose d'amender la fin des conclusions ainsi :*

*"Les présentes autorisations générales abrogent celles du préavis N°1-2011. Elles sont valables pour la durée de la législature 2016-2021, mais au plus tard jusqu'au 31 décembre 2021."*

*Elle remplacerait la phrase de base : "Ces autorisations sont valables pour la durée de la législature, soit dès l'acceptation du présent préavis jusqu'au 30 juin 2021. Elles viendront toutefois à échéance 6 mois après la fin de la législature, soit au 31 décembre 2021".*

*C'est à l'unanimité que cet amendement est accepté par la COFIN.*

#### *Détermination de la commission*

*C'est à l'unanimité que les conclusions du préavis amendé sont acceptées par la COFIN.*

M. Le Président ouvre la discussion sur ce rapport. La parole n'étant pas demandée, M. le Président cède la parole à la Municipalité.

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

*Nous adhérons à la proposition de la Commission des finances qui a l'avantage de clarifier précisément le terme de ces autorisations.*

Avant de passer aux votes sur l'amendement, M. le Président rappelle que les votes sur les amendements et les sous-amendements laissent toujours l'entière liberté de voter sur le fond. (Article 91)

### Amendement

~~Ces autorisations sont valables pour la durée de la législature, soit dès l'acceptation du présent préavis jusqu'au 30 juin 2021. Elles viendront toutefois à échéance 6 mois après la fin de la législature, soit au 31 décembre 2021.~~

**Les présentes autorisations générales abrogent celles du préavis N°1-2011. Elles sont valables pour la durée de la législature 2016-2021, mais au plus tard jusqu'au 31 décembre 2021**

- C'est à l'unanimité que l'amendement est accepté.

M. Le Président clôt la discussion et prie M. Pascal Golay de procéder à la lecture des conclusions **amendées**.

### *Le Conseil communal de Renens*

*Vu le préavis N° 2-2016 de la Municipalité du 27 septembre 2016, **amendé**,*

*Oui le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,*

*Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,*

*ACCORDE à la Municipalité :*

1. *Acquisition et aliénation d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières*
  - *une autorisation générale de procéder à des acquisitions d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières jusqu'à concurrence de CHF 5'000'000.- au total.*
  - *une autorisation générale de statuer sur les aliénations d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières jusqu'à concurrence de CHF 100'000.- au plus, par cas, charges éventuelles comprises.*
2. *Acquisition de participations dans des sociétés commerciales et adhésion à des associations et fondations*
  - *une autorisation générale de procéder à l'acquisition de participations dans des sociétés commerciales et à l'adhésion à des associations et fondations jusqu'à concurrence de CHF 20'000.- par cas et l'adhésion à de telles entités.*
3. *Placement de capitaux et de liquidités*
  - *une autorisation générale de placer les disponibilités de la Commune auprès des établissements bancaires, des compagnies d'assurances, des collectivités publiques, ou d'entreprises établies en Suisse et offrant de solides garanties financières.*

4. *Acceptation de legs et de donations affectés de conditions ou charges, ainsi qu'acceptation de successions sous bénéfice de l'inventaire*

- *une autorisation générale de statuer sur l'acceptation de legs, de donations et de successions dont la valeur n'excède pas CHF 100'000.- par cas.*

5. *Comptes d'attente pour frais d'études*

- *une autorisation générale pour ouvrir des comptes d'attente pour la comptabilisation de certains frais d'études qui ne pouvaient être prévus au budget de fonctionnement, ceci jusqu'à concurrence de CHF 100'000.- au maximum par cas.*

6. *Dépenses imprévisibles et exceptionnelles hors budget*

- *une autorisation générale d'engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles hors budget jusqu'à concurrence de CHF 100'000.- au maximum par cas. La Municipalité informera dans les meilleurs délais la Commission des finances pour toute dépense excédant CHF 30'000.- par cas.*

7. *Marge de tolérance en cas de dépassement sur un crédit d'investissement*

- *une marge de tolérance pour tout dépassement de crédit d'investissement n'excédant pas CHF 50'000.- pour les projets de moins de CHF 1 million ou 5% du crédit voté par le Conseil communal. La Municipalité informera dans les meilleurs délais la Commission des finances pour tout dépassement entrant dans cette marge de tolérance.*

8. *Autorisation générale de plaider*

- *une autorisation générale pour plaider devant toutes les autorités judiciaires, administratives ou arbitrales.*

~~*Ces autorisations sont valables pour la durée de la législature, soit dès l'acceptation du présent préavis jusqu'au 30 juin 2021. Elles viendront toutefois à échéance 6 mois après la fin de la législature, soit au 31 décembre 2021.*~~

***Les présentes autorisations générales abrogent celles du préavis N° 1-2011. Elles sont valables pour la durée de la législature 2016-2021, mais au plus tard jusqu'au 31 décembre 2021.***

C'EST À L'UNANIMITÉ QUE LES CONCLUSIONS **AMENDÉES** DU PRÉAVIS N° 2-2016 SONT ACCEPTÉES.

M. le Président remercie M. Pascal Golay ainsi que les membres de la Commission pour leur travail et passe au point suivant de l'ordre du jour.



#### 14. Dépôts de préavis – Discussion préalable

- Préavis N° 4-2016 – Fixation de plafonds en matière d'endettement et de cautionnements ou autres formes de garanties pour la législature 2016-2021  
*Présidence: Commission des finances*

M. le Président ouvre la discussion. Celle-ci n'étant pas demandée, M. Le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

#### 15. Motions, postulats et interpellations

- **M. Florian Gruber, PLR**  
Développement du postulat de M. Florian Gruber au nom du groupe PLR intitulé "Le point d'impôt, salaire horaire de notre Commune. Quelle politique à moyen et long terme pourrait améliorer notre capacité financière par habitant ?"

Au préalable, M. le Président informe les membres du Conseil que la recevabilité de ce droit d'initiative a été étudiée par le Bureau du Conseil lors de sa séance du 8 novembre 2016 et qu'il a été déclaré "recevable".

*Monsieur le Président,  
Monsieur le Syndic,  
Mesdames et Messieurs les Municipaux,  
Chers Collègues,*

*Une des manières d'appréhender le modèle de l'imposition des personnes physiques est de considérer la valeur du point d'impôts, CHF 23.20 en 2015 pour Renens, comme un salaire horaire. Dans cette perspective, le taux d'imposition, 78.5% pour notre ville, serait l'équivalent du nombre d'heures hebdomadaires de travail et le nombre d'habitants représenterait les semaines de travail d'une année.*

*Evidemment, si le taux d'imposition était de l'ordre de 40% et le nombre d'habitants avoisinait les 52, la comparaison serait parfaite.*

*Ce n'est pas le cas !*

*Mais cette comparaison reste néanmoins intéressante.*

*En effet, quel employé apprécie, quelles que soient les excellentes raisons avancées par son patron, que ce dernier lui annonce qu'il devra désormais travailler une, deux ou trois heures de plus par semaine, et ce, sans augmentation de salaire. Discussions houleuses en perspective, du genre de celles qui ont lieu à chaque modification du taux d'imposition en ces murs.*

*Si je reprends la comparaison, le nombre de semaines annuel, 52 équivaut au nombre d'habitants. Il n'est pas vraiment possible de modifier le nombre de semaines contenu dans une année alors que le nombre d'habitants varie d'année en année.*

*C'est vrai !*

*Et des habitants en plus font entrer des impôts en plus... mais aussi des coûts en plus: écoles, routes, traitement administratif, etc.*

*Au final, le nombre d'habitants, comme le nombre de semaines de l'année ne change pas vraiment la capacité de la commune, ou de l'employé, à investir.*

*Reste le troisième larron de notre comparaison : la valeur du point d'impôt.*

*Que l'on parle d'un employé et de son tarif horaire ou de la commune et de la valeur de son point d'impôt, personne ne proteste s'il augmente.*

*Génial !*

*D'ailleurs, entre 1990 et 2015, la valeur du point d'impôt renanais a augmenté de 44% pour passer de CHF 16.- à CHF 23.-.*

*Mais alors pourquoi ce postulat ?*

*En 1990, sur 316 communes vaudoises, la valeur de notre point d'impôt nous plaçait en 143ème position.*

*Milieu de classement, Renens commune bien vaudoise. Ni oui, ni non, bien au contraire.*

*En 2015, sur 316 communes vaudoises, Renens est 262ème.*

*Presque 5 places perdues par année*

*C'est beaucoup moins bien !*

*Si de plus on tient compte du taux d'inflation basé sur la valeur de l'IPC (indice des prix à la consommation), les 44% d'augmentation de la valeur de notre point d'impôt entre 1990 et 2015 sont réduits à 12%.*

*En comparaison et toujours en tenant compte de l'IPC, Vaud a vu son point d'impôt augmenter de 63%, l'Ouest lausannois de 38% et Lausanne de 33%.*

*Si la valeur de notre point d'impôt avait progressé comme celui de notre grande sœur, 33% au lieu de nos 12%, notre budget pourrait se prévaloir de près de CHF 7 millions supplémentaires chaque année. De quoi, par exemple, prévoir avec sérénité le remplacement du bâtiment scolaire des Pépinières qui en a bien besoin.*

*Sept millions de francs, c'est 15 points d'impôts !*

*Par ce postulat, nous demandons que la Municipalité définisse une politique visant à proposer et mettre en œuvre des solutions afin que la progression de la valeur de notre point d'impôts soit plus en rapport avec celui de la région (le district de l'Ouest lausannois), celui de Lausanne, voire celui du canton.*

*Et je propose que ce postulat soit transmis à la Municipalité. Merci.*

M. le Président ouvre la discussion.

- **M. Michele Scala, PSR**

*Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,*

*J'ai envie de participer à cette discussion, elle tombe à pic.*

*Pourquoi? Je prends quelques titres dans les journaux parus ces derniers temps: "Une année sur deux la ville de Renens devient la capitale romande du Design", cette semaine "Première*

*réalisation du programme ferroviaire romand: Léman 2030 se concrétise". Je lis encore "Avec l'arrivée de l'accélérateur MassChallenge Switzerland, Renens et le canton de Vaud consolident leur position de leader de l'innovation helvétique et mondiale", finalement "Le travail de Dominique Renaud, basé aux Ateliers de Renens, fait l'objet d'un article dans le New-York Times. Encore, hier soir, la traditionnelle soirée à l'ECAL entre la Municipalité et les entreprises.*

*La question à se poser, dans le sens contraire, les comptes de la Ville sont déficitaires, alors quel rapport entre ces événements: le postulat de M. Florian Gruber et les comptes de la Ville, me direz-vous?*

*Pour le moment, il n'y a pas de rapport, sinon de constater que nos comptes sont déficitaires tandis que la renommée de la Ville de Renens, à l'opposé, s'envole et dépasse largement les frontières nationales. Comment transformer en monnaie sonnante et trébuchante cette richesse virtuelle ou cette richesse que les start-ups auraient apportée à l'économie locale? Je n'ai pas de réponse, mais j'ai envie de dire que ce postulat tombe à pic et je soutiens les conclusions du postulat de M. Florian Gruber. Merci.*

○ **Mme Sylvie Ramel, Les Verts**

*Monsieur le Président,  
Monsieur le Syndic,  
Mesdames et Messieurs les membres de la Municipalité,  
Chers Collègues,*

*Je dois vous avouer que pour le groupe Les Verts, il est un peu difficile de comprendre très clairement ce que sont les tenants et aboutissants, ainsi que les enjeux véritables, même si nous avons cru quand même deviner de quoi il s'agissait. Cette question de la clarté nous a quand même posé question, j'y reviendrai.*

*Nous avons compris qu'il s'agissait d'attirer de "meilleurs contribuables". Nous relevons une première chose qui est la contradiction entre ce postulat et la récente motion du PLR relative au frein à l'endettement. Par rapport à cela nous aimerions avoir quelques précisions, des clarifications sur les objectifs du PLR pour attirer ces meilleurs contribuables, et avec quels moyens mettre ces objectifs adéquatement en place?*

*S'agissant de la question de la clarté, nous nous sommes même posé la question de rejeter directement ce postulat; néanmoins, nous souhaiterions qu'il soit envoyé en commission des finances.*

○ **M. Pascal Golay, PLR**

*S'agissant des moyens, c'est justement le but de ce postulat.*

*Pour répondre à votre demande d'une commission, je souhaite rappeler la différence entre un postulat et une motion. Lors d'une motion, la création d'une commission est tout-à-fait logique, un postulat c'est juste une demande d'étude. Si une commission devait exister, elle ne serait pas là pour discuter sur le fond, mais se devra de préavis sur la prise en considération et le renvoi à la Municipalité, ou non; c'est son seul rôle. C'est pourquoi je ne vois pas l'intérêt, en règle général et pas seulement pour ce postulat, de nommer une commission. Une demande d'étude est envoyée, la Municipalité y répond, elle n'est pas du tout obligée de présenter un préavis, elle peut répondre par un simple rapport, qui peut être*

*négatif. En fait, c'est une question sur un sujet important et qui doit être plus développée qu'une simple question. Personnellement, je ne vois pas l'intérêt d'une commission et encore moins la COFIN, car ce n'est pas à elle de sortir des idées, c'est à la Municipalité. Prendre la COFIN pour simplement qu'elle dise s'il faut renvoyer ce postulat ou pas, cela n'a aucun sens. Merci.*

○ **M. Eugène Roscigno, PSR**

*Monsieur le Président,*

*Je ne comprends pas tellement la manœuvre du PLR ou de M. Florian Gruber par rapport à cela. Par contre, je suis comme Mme Sylvie Ramel, j'ai beaucoup de peine à comprendre et aimerais bien que nous puissions en discuter en commission pour essayer de comprendre les tenants et aboutissants. A première vue, je serai assez pour le refuser totalement, mais je suis ouvert à la discussion, donc je partage la volonté de Mme Ramel de nommer une commission. Et ce, même si M. Pascal Golay a tout-à-fait raison par rapport au règlement. Toutefois, je crois que c'est un sujet qui est important. C'est vrai qu'à la COFIN, nous avons déjà beaucoup de travail et si cela pouvait aller à une autre commission... mais en tant que membre de la COFIN je le prends volontiers aussi, si cela est nécessaire.*

○ **M. Florian Gruber, PLR**

*Monsieur le Président,*

*Pour la clarté, je ferai mieux la prochaine fois.*

*Pour la manœuvre, je peux le dire directement, je constate que la valeur de notre point d'impôt est depuis 25 ans en diminution constante, je pense que les besoins de la Commune en matière financière ne vont pas dans le même sens. Le but est de connaître ce que peut proposer la Municipalité afin d'améliorer les revenus de la Commune de manière générale, puisque je pense que c'est son travail et je prenais cette fois la valeur du point d'impôts. Quand vous avez une pente descendante pour des montants qui rentrent et une pente montante pour les besoins financiers, je pense qu'il y a matière à se poser la question. Merci.*

**Monsieur le Président**

*Pour être plus clair, je me permets de vous lire l'article de notre Règlement qui concerne ce sujet. L'article 86 mentionnée "Après discussion sur le fonds, si la Municipalité ou le cinquième des membres présents demande que la votation n'intervienne pas séance tenante, cette proposition est adoptée de plein droit". Cela signifie que si la proposition de Mme Sylvie Ramel et de M. Eugène Roscigno est soutenue par un cinquième des membres présents ce soir, le postulat est transmis à une commission.*

*Je vais mettre cette proposition au vote, même si je comprends ce que M. Pascal Golay dit, car au fond un postulat est une demande plus globale, plus générale, c'est un point de vue sur une situation et non sur le positionnement d'un tuyau ou sur une question de comment construire un bâtiment. Ce postulat concerne un point de vue à long terme sur une stratégie financière et une commission ne va pas dire si le postulat de M. Florian Gruber est bien ou non, la commission va simplement préavisier sur une transmission à la Municipalité et ce sera nous, une fois que nous aurons le rapport de la commission, qui devons voter si nous souhaitons le transmettre à la Municipalité. Au fond, s'il y a cette voie d'un cinquième qui*

*demande une commission c'est pour assurer un peu de démocratie, dans le sens que si un petit groupe politique dépose un postulat ou une motion, ce droit d'initiative ne va pas d'emblée être balayée par le reste du Conseil, mais on lui permet d'être discuté dans le cadre d'une commission.*

La parole est toujours ouverte.

○ **M. Johnson Bastidas, Fourmi rouge**

*Je pense que nous devons tous nous poser une question par rapport à la stratégie du PLR, car lors du dernier Conseil, le PLR a présenté une motion et maintenant le PLR vient avec un postulat. Mais si le PLR avait pris de temps de lire les rapports de l'Union des Villes suisses (UVS) qui parle de la situation financière des communes au niveau national, je pense qu'il aurait hésité de développer ce postulat et cette motion. Pourquoi? Il y a une dynamique dans la Confédération qui est assez intéressante et qu'il convient de souligner ici; la Confédération est toujours en train d'envoyer plus de compétences aux cantons et plus de compétences aux communes. J'invite le PLR à lire le rapport ECOPLAN 2010, pas besoin de lire l'intégralité du rapport, vous pouvez ne lire que les pages N° 14 et 15 dans lesquelles il est mentionné que la Confédération a réduit sa dette entre 2003-2013 de 20 milliards, et que pendant cette même période, les 50 villes les plus importantes de Suisse ont augmenté leurs dettes de 4,5 milliards.*

*Cela ne signifie pas, chers collègues que les villes ont trop dépensés. La réalité, c'est que dans certains domaines les villes sont en retard, au niveau des infrastructures, l'administration publique devient complexe, car il y a un cadre juridique toujours plus contraignant. A cette motion et ce postulat du PLR s'ajoute les fantômes qui se promènent dans toutes les communes, ces fantômes qui s'appellent RIE III, soutenu par le PLR d'ailleurs il faut le rappeler et aussi certain parti qui siège à la Municipalité. La RIE III va affaiblir les finances des communes. C'est-à-dire que nous voyons une contradiction assez incroyable dans un parti qui nous demande de soutenir la réforme de l'imposition des entreprises et en même temps nous demande d'augmenter le taux d'impôts de tous les Renonais. C'est une question qui doit nous interpellier avant de lire le règlement quant à savoir si le postulat va être envoyé à une commission parce que c'est un petit parti et que c'est un exercice démocratique. Le plus important est de lire les données. J'invite à lire le programme de l'USV ECOPLAN 2010, pages 14 et 15, et comme cela ils arrêteront de nous présenter ce type de chose qui à mon avis n'a aucun sens d'être présenté ici.*

La discussion n'étant plus demandée, M. Le Président clôt la discussion et propose de voter la proposition de Mme Sylvie Ramel, soutenue par M. Eugène Roscigno, à savoir, l'envoi du postulat à l'examen d'une commission chargée de préavis sur la prise en considération et le renvoi à la Municipalité, en rappelant que, selon l'art. 56 du règlement de notre Conseil, il suffit qu'un dixième des membres le demande.

Le dixième des membres étant atteint, ce postulat est envoyé à une commission chargée de préavis sur la prise en considération et le renvoi à la Municipalité. Cette commission sera formée des conseillères et conseillers suivants:

<u>Les Verts:</u>	M. Jonas Kocher
<u>Fourmi rouge:</u>	M. Vincent Keller M. Reza Safaï
<u>PLR:</u>	M. Pascal Golay M. Florian Gruber
<u>UDC:</u>	M. Stéphane Montabert
<u>Parti socialiste:</u>	M. Roberto Mulopo M. Jeton Hoxha

Pour rappel, c'est le premier nommé, en l'occurrence M. Jonas Kocher, qui est chargé de convoquer les membres de cette commission. La commission choisira elle-même le nom de sa ou de son président lors de sa première séance.

- **M. Eugène Roscigno, PSR**

*Normalement la commission reçoit le postulant pour l'entendre, il ne peut dès lors être membre de la commission. Cela me semble logique que le PLR propose un autre membre, je pense qu'ils ont assez de force dans leur rang.*

M. le Président ne souhaite pas que les membres du Conseil se disputent sur la force des partis, mais bien sur les idées.

- **M. Pascal Golay, PLR**

*Le postulat est déposé au nom du groupe PLR et non par M. Florian Gruber. Sur le fond je ne vois pas le problème sauf que cela fait un membre PLR de plus. Après nous risquons d'être trop nombreux pour les autres petits partis.*

M. le Président ne voit pas la nécessité de modifier la composition de la commission annoncée et la confirme.

- **M. François Bertschy, UDC**

- Dépôt du postulat intitulé "Renens - Village – Mobilité"

*Monsieur le Président,  
Monsieur le Syndic,  
Mesdames et Messieurs les Municipaux,  
Chers Collègues,*

*J'aimerais déposer un postulat pour Renens-Village. Renens-Village vieillit et qu'il n'y a aucun moyen de transport qui emprunte la rue de la Paix vers le centre de Renens-Village. Dans ce postulat je demande à la Municipalité s'il est possible par un moyen ou un autre de soutenir la mobilité à Renens-Village. Merci.*

*Ce postulat sera développé lors de la prochaine séance.*

- **M. François Delaquis, PSR**

Dépôt de la motion intitulée "Pour une adaptation du Règlement du plan d'extension - police des constructions aux nouvelles conditions climatiques et énergétiques"

Monsieur le Président,  
Monsieur le Syndic,  
Mesdames, Messieurs les Municipaux,

*J'ai constaté que le règlement "Plan d'extension" et "Police des constructions" date de 1946, avec un toilettage dans les années 1980 et je pense qu'il est temps de le rafraîchir pour l'été prochain.*

*Cette motion sera développée lors de la prochaine séance.*

- **Mme Anne Cherbuin, Les Verts**

Interpellation intitulée "Réduction des emballages dans la Commune de Renens"

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les Municipaux,  
Chères et Chers Collègues,

*Nous avons un grand problème en Suisse. Avec environ 730 kilos de déchets par personne et par an nous sommes les plus grands pollueurs de la planète juste derrière les Etats-Unis, même si nous sommes les champions du recyclage et sur ce point Renens y est sensible fait beaucoup. Or le recyclage ne fait pas tout: il coûte de l'énergie et de l'argent. Mieux vaut donc s'attaquer à cette problématique en amont :*

*Pour limiter nos déchets, il y a bien sûr plusieurs pistes dont l'une est la limitation des emballages. De plus en plus de personnes s'intéressent à cette démarche et cherchent à acheter des marchandises en vrac et/ou se munissent de leurs propres contenants en faisant leurs courses.*

*Aussi les Conseillers communaux signataires de la présente interpellation demandent si la Municipalité pense qu'il est adéquat de mener une action de sensibilisation à ces pratiques auprès des commerçants de Renens. Les points suivants sont suggérés:*

- proposer des sacs d'emballage et non les donner d'office
- proposer des marchandises en vrac (par exemple dans le domaine des aliments : fruits et légumes non préemballés, fromage à la coupe etc. )
- accueillir avec bienveillance les consommateurs se munissant de leur propre contenant et afficher un panneau de ce type :



*(la référence à "zerowaste Switzerland" peut être supprimée).*

- *Faire acheter par les bibliothèques de notre commune des ouvrages de sensibilisation aux bonnes pratiques environnementales (liste non exhaustive ci-dessous).*

*Je le répète une telle attitude serait un pas dans la réduction des déchets, et par là de notre charge financière reliée à leur évacuation et à leur recyclage et ne manquerait pas de donner un signal fort à notre population ainsi qu'à nos voisins vers une diminution de notre impact écologique.*

*Je vous remercie de votre attention.*

Références ;:

[www.zerowasteswitzerland.ch](http://www.zerowasteswitzerland.ch)

<http://www.consoqlobe.com>

Zéro déchet par Béa Johnson. Paris : Les Arènes, 2013, ISBN: 978-2-35204-257-0

Famille Zéro Déchet - Ze guide, par Jérémie Pichon. Vergèze : Thierry Souccar éditions, 2016, ISBN: 978-2-36549-187-7

Les Zenfants Zéro Déchet - Ze Mission, par Jérémie Pichon Bénédicte Moret, Vergèze: Thierry Souccar éditions 2016, ISBN 978-2-36549-213-3

### **Réponse de Mme Patricia Zurcher-Maquignaz, Conseillère municipale**

*Je vous remercie Mme Anne Cherbuin de votre interpellation. Nous pourrions même imaginer qu'une action conjointe de plusieurs communes, vis-à-vis des grands commerces notamment, aurait plus de chance d'aboutir.*

*C'est donc avec plaisir que je prends votre interpellation et je vous répondrai lors d'un prochain Conseil. Merci.*

La discussion n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion.

## **16. Questions, propositions individuelles et divers**

Avant de passer à ce point de l'ordre du jour, M. le Président informe que Mme Nathalie Jaccard, Présidente de la Commission de gestion (Cogest), attend à la fin de la séance du Conseil les membres de la Cogest afin de fixer les dates de réunion de cette commission.

- **Mme Verena Berseth, Fourmi rouge**

- Question concernant les changements annoncés par la Poste

*Je pense que vous êtes tous au courant des projets de notre géant jaune. Quand il parle de fermeture de 500 à 600 filiales d'ici 2020, on ne peut s'empêcher de penser à la poste du Village. Cela fait longtemps qu'elle est en danger!*

*D'autre part, la Poste a décidé de rendre payantes les cases postales si le courrier n'atteignait pas une certaine quantité. Les associations qui les utilisent n'ont pas toujours un local où elles pourraient fixer une boîte aux lettres. En conclusion, la Poste nous rend de moins en moins de service.*

*Ma question à la Municipalité est: Que pensez-vous faire pour défendre les intérêts des citoyens de cette Commune?*



## Réponse de M. Jean-François Clément, Syndic

Mesdames et Messieurs,

Nous avons également reçu un courrier de la Poste qui a l'intention de restreindre un certain nombre de prestations. Nous avons répondu à ce courrier en demandant un entretien aux responsables de la Poste pour tenter de défendre un vrai service public de même que nos offices postaux. Cet entretien, auquel participeront plusieurs membres de la Municipalité, est en train de s'organiser et je me propose de vous tenir informés de notre position.

Le projet que nous avons est de maintenir l'office de poste de Renens-Village notamment, ainsi que les cases postales.

- **Mme Verena Berseth, Fourmi rouge**

Je vous remercie et nous sommes contents que vous nous teniez au courant de ce que vous avez réussi à obtenir du géant jaune.

- **Mme Suzanne Sisto-Zoller, Fourmi rouge**

- Soutien en faveur des ouvriers du second œuvre du bâtiment

Je partage l'inquiétude du PLR quant à la capacité de nos habitants de payer des impôts. En effet, en lisant les journaux ces jours, je constate que dans beaucoup de domaines les travailleurs risquent des baisses de salaire. Or les travailleurs, c'est en partie eux qui paient les impôts. Les employés de Bell à Cheseaux, les employés de la commune de Lausanne, les travailleurs du second œuvre du bâtiment. Si les travailleurs voient leur salaire baisser, les communes qui les abritent risquent également de voir leurs entrées fiscales baisser. Mardi, les employés de Bell tenaient une conférence de presse à Cheseaux, aujourd'hui, jeudi, les employés de la ville de Lausanne manifestaient dans la rue, demain les travailleurs du second œuvre du bâtiment manifesteront à Renens dans la salle où nous siégeons.

Nous vous engageons à manifester votre appui à tous ces travailleurs en lutte en particulier en signant une lettre de soutien aux ouvriers du second œuvre du bâtiment. J'ai demandé l'autorisation à M. le Président de bien vouloir vous la passer.

- **M. le Président**

Vous l'avez peut-être lu dans les journaux. Le problème est que la convention collective, qui gère les rapports entre les patrons et les ouvriers, est dénoncée et sans convention collective les choses deviennent très compliquées pour tout le monde, mais surtout pour les ouvriers.

- **M. Johnson Bastidas, Fourmi rouge**

- Intervention intitulée "Bell: Bénéfices et licenciements à la carte"

Monsieur le Président,

Cette intervention est en rapport avec les travailleurs de l'entreprise Bell et on revient encore une fois sur la réforme de l'imposition des entreprises. Car les défenseurs de cette réforme RIE III avait un argument clé pour la soutenir: la sauvegarde des emplois. Tout près de chez nous, à Cheseaux-sur-Lausanne, une entreprise suisse, qui a dégagé des bénéfices de 42,6 millions de francs dans le premier semestre 2016, vient d'annoncer la suppression de 120

*postes de travail. Un nombre important de ces travailleurs/euses habitent à Renens. Depuis ici, nous leur envoyons notre solidarité.*

*La moralité de l'histoire c'est qu'aujourd'hui, ce qui prime, c'est le critère du profit. L'entreprise en question a acheté une série d'entreprises; en Autriche, à Zürich, en Valais (Chermignon) sans compter sa nouvelle entreprise à Madrid pour fabriquer le jambon en 2017. Ce qui n'était pas compris par les défenseurs des cadeaux fiscaux aux entreprises est simple; l'entreprise qui a pris la décision stratégique d'aller ailleurs, même avec de cadeaux fiscaux partira.*

*BELL, filiale de Coop, a promis de nouveaux emplois pour les travailleurs, mais ils n'ont rien par écrit, seulement la promesse orale. L'entreprise a refusé tout contact avec le syndicat. (Le savoir-faire spécifique de ces travailleurs va se perdre), certains dépassant la cinquantaine auront du mal à se reconvertir et finiront soit avec des emplois précaires, soit au chômage, soit à l'aide sociale, une vraie tragédie familiale.*

*L'entreprise profite du laxisme de la loi concernant les licenciements collectifs. Voilà les défis auxquels les défenseurs des cadeaux fiscaux doivent faire face et depuis ce Conseil communal, nous exprimons notre solidarité à ces 120 familles.*

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt cette séance et rappelle que la prochaine séance du Conseil communal se tiendra le **jeudi 15 décembre à 19h00** et remercie toutes les conseillères et conseillers pour leur travail et leur attention.

Clôture de la séance à 21h58

Le Président

La Secrétaire

Silvio Torriani

Yvette Charlet